



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 15 mai 2024

Délibération 2024-05-07

Modification n°3 du PLU de La Balme-de-Sillingy

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET.

Procuration : Antoine GRANGE donne procuration à Antoine de MENTHON, Virginie SERAIN donne procuration à Nora SEGAUD-LABIDI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX. MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET. MM. Jacques DALEX et Marc PAGET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOQUIOL. MM. Claude ANTONIELLO, Xavier BRAND et Gérard LACROIX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO. M. Jean-Pierre LACOMBE et Jean-François PERISSOUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Joël MUGNIER

Procuration : François RAVOIRE donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

Madame Isabelle VENDRASCO est nommé secrétaire de séance.

Modification n°3 du PLU de La Balme-de-Sillingy

Avis du Comité Syndical

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°3 du PLU de la commune de La Balme-de-Sillingy, notamment la création d'emplacements réservés visant à créer des itinéraires dédiés aux mobilités douces ainsi que des logements sociaux dans le chef-lieu de la commune, de même que les modifications apportées aux OAP n°2 d'Avully et n°9 des Grandes Vignes s'inscrivent en compatibilité avec le SCoT.

Il est ainsi proposé de rendre un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de la commune de La Balme-de-Sillingy, assorti toutefois de deux observations.

Le DOO du SCoT allouait à la commune de La Balme-de-Sillingy une enveloppe de 794 nouveaux logements pour la période 2014-2034. Or, la dernière mise à jour de la consommation foncière du SCoT réalisée à l'été 2022 a fait apparaître la construction de 606 logements sur la période 2014-2022, soit 76% du potentiel alloué par le SCoT sur 20 ans consommé en seulement 8 ans. Le rythme de constructions est ainsi supérieur à ce qu'il devrait être en suivant une tendance linéaire moyenne, et la réalisation de l'OAP n°2 d'Avully et des logements sociaux prévus à l'emplacement réservé n°16 rapprocheront encore davantage la commune de la consommation de la totalité de l'enveloppe de nouveaux logements allouée par les prescriptions du SCoT du bassin annécien.

De même, le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien rappelle que le PLU de La Balme-de-Sillingy a été approuvé le 20 janvier 2014, donc avant l'entrée en vigueur du SCoT du bassin annécien. Aussi, au regard du document en vigueur et des données issues de la mission de suivi et de mise en œuvre du SCoT, une révision du PLU serait nécessaire pour que ce dernier s'inscrive en compatibilité avec le SCoT, sitôt la révision du SCoT terminée.

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 30 (Michel PASSETEMPS ne prend pas part au vote)
Pour : 30
Abstention : 00

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés rend un avis favorable au projet de modification n°3 du PLU de la commune de La Balme-de-Sillingy.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 mai 2024.

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,



Le Président

Antoine de MENTHON